AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1867
FR0004175842-FS0722

4 décembre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SELECTIRENTE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 décembre 2013, la société Allianz SE (Koeniginstrasse 28, Munich, Allemagne) a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 novembre 2013, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés anonymes Martin Maurel Vie et AVIP – Assurance Vie et Prévoyance qu'elle contrôle, les seuils de 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société SELECTIRENTE et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SELECTIRENTE hors marché.